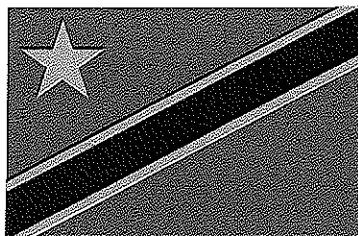


République Démocratique du Congo



**Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et
Professionnel**

**Programme d'appui à l'Enseignement Technique et à
la Formation Professionnelle dans les districts de la
Mongala et du Sud Ubangi en Equateur**

(EDU-EQUA)

Coopération belgo-congolaise

Fiche d'identification

Septembre 2012

A large, stylized handwritten signature is located at the bottom right of the page. To its right, there are smaller handwritten initials or marks, including a small '2' and a 'D'.

1. Titre et brève description de l'intervention (faire référence aux interventions précédentes)

Titre : Programme d'appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (ETFP) dans les districts de la Mongala et du Sud Ubangi en Equateur (EDU-EQUA)

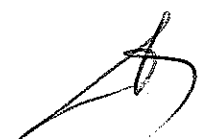
1.1. Interventions précédentes:

Dans le cadre des précédents programmes de coopération, la Coopération belgo-congolaise a déjà mis en œuvre trois programmes d'appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (AETFP) en RDC ainsi qu'un programme d'appui institutionnel au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (AIEPSP). Ces programmes AETFP étaient orientés vers l'amélioration de la gestion stratégique et opérationnelle du domaine, l'adéquation formation – emploi dans 8 filières ciblées et l'appui à 30 établissements scolaires présélectionnés, répartis sur les 11 provinces du pays (réhabilitation des locaux, approvisionnement en équipement).

Les **leçons principales** qui ont été apprises de la mise en œuvre de ces précédents programmes sont :

1. L'appropriation réelle et le leadership (plus que la participation active) du bénéficiaire à tous les niveaux dans un contexte de bonne gestion sont des conditions sine qua non pour la réussite, l'efficacité et l'efficience des interventions (conditions nécessaires, et pas suffisantes);
2. La nécessité d'une proximité à l'action et d'un suivi local systématique et persistant sur le terrain incluant, chacun pour son domaine de compétence, les autorités locales, les directions des établissements ciblés et les inspecteurs;
3. La nécessité de fournir un appui 'intégré' aux établissements scolaires tenant compte de l'environnement et du contexte difficiles dans lequel ils évoluent (ex : s'assurer de la pertinence et de l'utilisation effective et durable des équipements fournis pour certaines filières);
4. La nécessité de réaliser des synergies et des partenariats avec tous les autres acteurs actifs dans ce domaine dans la zone et/ou ayant des expertises complémentaires (parents, confessions religieuses, ONG, entreprises, ...);
5. Il existe des besoins importants et multiformes (soft + hard) pour accroître les compétences et l'opérationnalité des cadres et des formateurs ;
6. Critères solides pour le choix des écoles à appuyer (accessibilité, conditions matérielles - électricité, sécurité, ... - et organisationnelles minimales);
7. La nécessité d'effectuer, lors de la formulation, une analyse plus approfondie et préalable des risques de l'intervention du programme et de prévoir les mesures d'atténuation de ceux-ci.

Ces leçons seront prises en compte dans cette nouvelle intervention notamment: par un ancrage institutionnel au niveau provincial, du district et local (pendant que l'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et



Professionnel renforce l' ancrage institutionnel au niveau national), par une stratégie de partenariat (entre autres par l'appui à la mise en œuvre de la Convention de Partenariat sur l'adéquation formation-emploi entre le MEPSP et les représentants des employeurs, le renforcement des Comités de Parents, etc.), par un appui *intégré* (soft + hard), par un suivi systématique, régulier et persistant, par la définition de critères pour la sélection des « centres de ressources » (voir ci-dessous) et par une analyse des risques plus fouillée lors de la formulation du programme, assortie de mesures d'atténuation de ceux-ci afin de s'assurer de la pertinence et de la durabilité des investissements réalisés.

1.2. Principes de base et processus d'identification de la nouvelle intervention :

A la lumière des nouveaux principes de la coopération internationale (Déclaration de Paris, Agenda d'Action d'Accra, Code de Conduite européen, l'Agenda de Kinshasa,...) il a été décidé, de commun accord entre les autorités congolaises et belges, de procéder dorénavant à une concentration sectorielle et géographique de l'aide belge, afin d'en augmenter l'efficacité et la complémentarité. Cette concentration sectorielle se retrouve dans le nouveau *Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013* puisque le domaine de l'ETFP est l'un des trois secteurs de concentration du programme et que quatre zones géographiques sont désormais ciblées pour ce domaine.

Le PIC 2010-2013 prévoit quatre nouvelles interventions ciblant 4 zones géographiques distinctes dans le domaine de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Ces quatre interventions concentrent l'appui au niveau **provincial, du district et local**, mais elles seront appuyées au niveau central par l'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion intégrée au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnelle (MEPSP).

Le présent programme d'appui constitue donc l'une de ces 4 nouvelles interventions.

La présente fiche d'identification cible la zone de concentration des districts de la Mongala et du Sub Ubangi de la Province de l'Equateur tel que prévu par le PIC 2010-2013. Il est donc essentiel de tenir compte du contexte spécifique de la Province de l'Equateur et de l'environnement économique, politique, socio-culturel et pédagogique des districts de la Mongala et du Sud Ubangi.

Cette fiche d'identification, se base également sur le travail de réflexion qui a eu lieu lors de l' « Atelier d'identification » qui s'est tenu à Gemena les 3 et 4 mai 2012. Cet atelier a rassemblé les représentants des acteurs principaux nationaux et locaux concernés par l'identification de cette intervention (voir liste en annexe G) en particulier :

- les autorités congolaises du niveau national : le Ministère de la Coopération Internationale et Régionale ; le Ministère de l'EPSP et le Ministère du Plan ;
- les divisions provinciales du MEPSP (PROVED) et les inspecteurs provinciaux ;
- les représentants de la coopération belge (Ambabel, CTB) ;
- les représentants des coordinations provinciales des écoles conventionnées catholiques, protestantes, kimbanguistes ;

- des représentants des établissements techniques et centres de formation professionnelle de la région ;
- des représentants des acteurs importants du secteur privé de la Province de l'Equateur (la FEC);
- des représentants des élèves, d'associations des parents d'élèves (ANAPECO, ASSONEPA), des syndicats de travailleurs.

Les autorités congolaises du niveau provincial (basés à Mbandaka) n'ont pas pu se rendre à Gemena pour l'atelier par manque de titres de voyage. Le Ministère Provincial en charge de l'Education, les représentants du Ministère du Plan, des Ministères de la Jeunesse et des Sports, et du Ministère des Affaires Sociales ont donné leurs commentaires sur cette fiche d'identification et devront être consultés davantage pendant la formulation.

Cet atelier d'identification traduit la volonté des partenaires belges et congolais d'accorder de l'importance au *processus* d'identification de la présente intervention et de s'inscrire ainsi dans les nouveaux principes de la coopération internationale, en particulier ceux de l'alignement (de l'intervention sur les priorités nationales et provinciales), de l'harmonisation (avec tous les acteurs concernés), de l'appropriation, de la gestion axée sur les résultats et de la redevabilité mutuelle.

2. Ministère responsable

Au niveau central c'est le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP) exerçant la tutelle concernée qui est responsable. Il est représenté par le Secrétaire Général.

Au niveau local, c'est le Ministre provincial en charge de l'Education qui est responsable. Le MEPSP est quant à lui représenté par ses Divisions Provinciales (dirigées par les PROVED), (+/- une par District administratif). Chaque PROVED fonctionne sous l'autorité du Gouverneur de Province et de son Ministre Provincial en charge de l'Education. Pour cette intervention il s'agit des Divisions Provinciales de l'Equateur II et de l'Equateur IV.

3. L'objectif général, objectif spécifique

Objectif général : Dans les districts de la Mongala et du Sud Ubangi en Equateur, une offre de formation¹ technique et professionnelle, tant formelle que non-formelle, répondant aux perspectives d'emploi ou d'auto-emploi de la région, permet à un nombre croissant de jeunes gens et jeunes filles de trouver ou créer un emploi durable après avoir fini cette formation.

¹ L'offre comprend non seulement l'accès (les infrastructures, la proximité des établissements, etc.) mais aussi les moyens humains et matériels nécessaires à la formation.

L'intervention de la Coopération belge contribuera à cet objectif notamment par le renforcement des capacités de certaines institutions et organisations en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, tant formelle que non-formelle et celles en charge de l'accompagnement des jeunes dans la recherche et la création d'emploi. Tout renforcement des capacités sera nécessairement basé sur une proposition qui en définira les objectifs et résultats.

Objectif spécifique : Entre 2012 et 2017, le nombre d'inscrits des établissements et centres de formation ciblés augmente durablement jusqu'à pleine occupation des capacités d'accueil² dans les filières appuyées et les sortant(e)s trouvent ou créent leur emploi dans leur domaine de formation dans les 6 mois après avoir fini leur formation pourvus d'une certification. Pendant cette même période, la proportion des filles parmi ces inscrits et sortants qui trouvent ou créent un emploi a augmenté d'une façon considérable³.

Propositions d'activités dans le cadre de la mise en œuvre:

Les suggestions d'activités suivantes ont été faites par les participants de l'atelier d'identification. La formulation devra les explorer et approfondir au regard des leçons apprises des programmes précédents (voir point 6.1. ci-dessous).

Un appui en infrastructure et matériel en ciblant des écoles et centres de formation existants :

1. Construire et équiper progressivement des ateliers et laboratoires
2. Réhabiliter des bâtiments scolaires, des latrines et des bureaux de gestion (incluant les entrepôts)
3. Equiper en matériel informatique, matériels didactiques et en fournitures
4. Assurer une source d'énergie adéquate, durable et à moindre coût (ex. énergie solaire)

Un appui pour améliorer l'accessibilité aux filles :

5. Prendre en charge les filles (frais scolaires) pour les inciter à s'intéresser aux filières techniques.⁴

Un appui à l'application de la réforme curriculaire :

6. Fournir des guides pédagogiques pour les enseignants et des manuels pour les élèves qui sont adaptés aux programmes nationaux et à l'approche par compétences
7. Fournir des documents et livres de référence spécifiques à chaque option.

² La formulation établira la capacité maximale d'accueil. Celle-ci sera telle qu'elle offre aux apprenants un accès aux ressources garantissant un apprentissage pratique adéquat.

³ Ce niveau d'ambition doit être défini d'une façon précise pendant la formulation.

⁴ Il est clair que cette activité ne pourra à elle seule constituer la mesure unique permettant d'améliorer l'accessibilité des filles à l'ETFP (voir point 4C), les obstacles d'ordre socio-culturel prévalant souvent ceux d'ordre économique. Sa pertinence devra d'ailleurs être bien argumentée et ses éventuels effets pervers bien étudiés..

Un appui à la formation continue, à l'encadrement et au suivi des enseignants :

8. Assurer un appui logistique, des moyens de déplacement (ex. des motos), la formation et la motivation à l'inspection et aux bureaux gestionnaires.
9. Assurer la formation continue des enseignants.
10. Promouvoir la motivation des enseignants.
11. Renforcer les unités d'action pédagogiques pour encadrer les enseignants dans la capacité de travailler avec plusieurs manuels et ressources didactiques.
12. Octroyer des bourses d'études aux enseignants dans des domaines techniques spécialisés⁵.

Un appui pour que les finalistes trouvent ou créent un emploi :

13. Créer la structure de l'unité formation-emploi qui s'occupera des finalistes pour les aider à trouver un emploi après les études : contacter les entreprises et accompagner les élèves pendant les stages.
14. Octroyer des bourses d'études aux filles et aux meilleurs lauréats dans des domaines techniques spécialisés.
15. Doter de kits de démarrage les sortant(e)s assortis d'un accompagnement continu en vue d'assurer la durabilité de l'emploi (par ex par les unités formations-emplois).

Un appui à la gouvernance :

16. Créer des espaces de dialogue au niveau provincial avec les acteurs concernés (Ministère du Budget, Ministère des Finances) pour plaider pour payer les enseignants NP (non-payés) et NU (nouvelles unités) et pour accorder une prime de technicité aux enseignants qualifiés⁶.
17. Améliorer la bonne gestion dans les écoles par des formations, un accompagnement régulier et persistant des acteurs concernés et un suivi lié au fonctionnement des gouvernements d'élèves, des comités de parents, des conseils de gestion et la participation de la communauté de base.
18. Dans la mesure du possible canaliser l'appui à travers la filière de l'EPSP ou, alternativement, informer les autorités de l'EPSP sur l'appui fourni directement aux écoles et centres de formation pour qu'un suivi soit assuré jusqu'au niveau local.

La stratégie pour augmenter l'impact:

19. Appuyer plusieurs écoles à travers des centres de ressources.

⁵ La pertinence de cette activité devra être bien analysée en particulier en cohérence avec la future intervention « bourses ».

⁶ Le texte légal existe pour doter les enseignants avec une prime de technicité.

4. Les bénéficiaires, la justification de leur sélection et la délimitation géographique et thématique de l'intervention

Bénéficiaires:

Les **bénéficiaires finaux** sont les apprenant(e)s, filles et garçons, qui suivent l'enseignement technique et la formation professionnelle dans les établissements scolaires et centres de formation formels et non-formels appuyés.

Pour atteindre les bénéficiaires finaux, l'intervention oriente son appui vers les **groupes-cibles** suivants:

- Les enseignant(e)s et formateurs/trices de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans la zone de concentration et les directions des établissements scolaires et centres appuyés ;
- Les institutions de formation ciblées et leurs comités de gestion ;
- Les entreprises, opérateurs économiques et les employeurs potentiels de la zone retenue ;
- Les communautés locales (parents, associations, etc.).

- En ce qui concerne les institutions administratives, cette intervention s'oriente principalement vers les niveaux provincial et local. Dans cette optique, elle vise, entre autres, à renforcer les capacités de la Division Provinciale concernée (PROVED) comme entité coordonnatrice de l'ETFP. L'appui concernerait aussi les services de l'Inspection Provinciale et se fait en étroite collaboration avec le Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants Provincial (SECOPEP) et avec les divisions provinciales des autres ministères nationaux concernés : Ministère des Affaires Sociales (MAS), Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale (MET), Ministère du Genre, Ministère de l'Agriculture (Minagri), Ministère du Plan et Ministère du Développement Rural.

La pertinence de tout appui au renforcement des capacités et de toute formation sera évaluée et justifiée au regard de l'objectif spécifique de l'intervention.

Délimitation géographique :

La zone géographique d'intervention est composée des districts de la Mongala et du Sud Ubangi dans la province de l'Equateur. Cela implique les provinces éducationnelles Equateur IV et Equateur II. L'intervention devrait commencer dans les deux provinces éducationnelles simultanément pour maximiser l'impact spécifique à chaque province.

Thématique de l'intervention :

A. Filières

Etant donné que le contexte actuel de la Province, qui présente une économie offrant peu d'opportunités d'emplois formels, est caractérisé par une extrême pauvreté, un enclavement entraînant de nombreux obstacles à son développement (un accès difficile à l'électricité, une importation difficile de matières premières, exportations, difficiles y compris vers d'autres régions, etc.), un déficit important en matière d'infrastructures de base et d'autres problèmes structurels, il faudra définir d'une façon précise les filières qui pourront être organisées et/ou appuyées dans cet environnement particulièrement complexe et qui permettront aux apprenants d'augmenter leur capacité à s'intégrer d'une façon durable dans l'économie locale.

Les domaines économiques suivants avec les filières de l'enseignement technique et de la formation professionnelle mentionnées entre parenthèses (liste indicative) ont été retenus lors de l'atelier d'identification :

- Agriculture (générale, pêche et pisciculture, élevage et vétérinaire, agroforesterie)
- Coupe-couture
- Mécanique (général, moto /auto-diesel)
- Construction (général, menuiserie, maçonnerie)

Deux thèmes qui devraient être intégrés d'une façon transversale ont été identifiés:

- NTIC, bureautique
- Administration, commerciale, gestion, comptabilité, entrepreneuriat

La sélection de ces domaines (et filières) s'est basée sur les critères suivants adoptés lors de l'atelier d'identification :

- o adéquation de l'offre de formation avec les besoins économiques,
- o opportunités pour l'auto-emploi,
- o opportunités de favoriser la présence des filles,
- o pertinence pour plusieurs filières à la fois (labos; NTIC,...),
- o opportunités pour l'environnement et le développement durable (métiers « verts »),
- o opportunités de développer la filière à moindre coût, pour autant qu'elle soit porteuse,
- o taux d'absorption de l'emploi,
- o attractivité pour les jeunes des zones rurales.

Pendant la formulation du programme, des filières parmi les domaines retenus ci-dessus devront être priorisées sur base d'une analyse approfondie et bien argumentée. Les stratégies d'appui aux filières devront tenir compte du contexte spécifique des districts de la Mongala et du Sud Ubangi et être diversifiées selon les besoins.

La formulation devra aussi prévoir suffisamment de flexibilité pour que le programme puisse appuyer des filières novatrices qui répondent aux critères de sélection mentionnés ci-dessus.

Les autorités congolaises du niveau provincial ont demandé de considérer particulièrement les domaines de la sylviculture (partie du secteur agricole), des auto-écoles pour les chauffeurs niveaux A, B, C, D, la coiffure, l'esthétique, la forge et la cordonnerie.

B. Bonne gouvernance

Il est clair que l'intervention doit prioritairement fournir un appui à un système éducatif durable débouchant sur l'emploi ou l'auto-emploi. Elle ne peut donc à elle seule résoudre l'entière des problèmes de gouvernance de l'ETFP.

Néanmoins, la formulation évaluera au regard de ses objectifs général et spécifique, la mesure dans laquelle elle peut contribuer à la mise en œuvre des six recommandations pour améliorer la gouvernance de l'ETFP telles que convenues lors de la réunion spéciale du *Comité des Partenaires* du 6 octobre 2011 et reprises dans la « *Feuille de route pour améliorer la gouvernance dans l'ETFP en RDC* ».

Les propositions d'appui suivantes ont été faites lors de l'atelier d'identification :

En lien avec la recommandation *prioritaire 3* :

1) la coordination des différents intervenants au niveau provincial sera renforcée. Cela implique le renforcement de la Commission Provinciale de l'EPSP existante (basé sur son arrêté ministériel de création) via l'appui à deux espaces de coordination (qui définiront eux-mêmes leurs attributions, statuts et calendrier de rencontres)

a) La coordination stratégique provinciale (Comité de Pilotage) sous la présidence du Ministre Provincial en charge de l'Education ou son représentant (2 réunions/an avec la participation des représentants des Ministères provinciaux de l'EPSP, du Travail, du Plan, du Budget, des Finances, du Genre, des Affaires Sociales et de la Jeunesse).

b) La coordination technique au niveau de la Division provinciale sous la présidence du PROVED. 4 réunions/an sont prévues avec la participation des représentants provinciaux des Ministères de l'EPSP (incluant IPP), du Travail, Genre, Affaires Sociales, Jeunesse et Sports, ESU, Agriculture, Plan, Développement Rural, Santé, Intérieur ainsi que l'INPP. Les partenaires techniques et financiers, les partenaires privés comme la FEC, ANEP et la société civile) font également partie de cette coordination technique.

c) La coordination entre les différents acteurs impliqués dans ou intéressés à l'ETFP au niveau local sera appuyée à travers les « Centres de ressources ».

2) Les interactions entre cette coordination provinciale et la Direction centrale de l'ETFP, ainsi qu'avec la Commission Interministérielle au niveau central seront également renforcées par l'intervention;

En lien avec la recommandation *prioritaire 2* :

1) La gestion des budgets au niveau de la Division Provinciale de l'EPSP et des établissements scolaires appuyés par cette intervention sera améliorée et rendue plus transparente;

En lien avec la recommandation *nécessaire* 1 :

- 1) la définition des stratégies pour le développement de l'ETFP liée au marché de l'emploi et le processus de développement économique seront appuyés dans la zone d'intervention ;
- 2) la mise en œuvre de la *Convention de Partenariat sur l'adéquation formation-emploi entre le MEPSP et les représentants des employeurs* sera stimulée dans la zone d'intervention

En lien avec la recommandation *nécessaire* 2 :

- 1) L'amélioration du système de contrôle de qualité concernant l'accréditation des écoles et des disciplines, l'inspection des écoles et la certification⁷ des formations seront appuyées dans la zone d'intervention et pourront servir de modèle pour répliquer à l'échelle nationale ;

En lien avec la recommandation *nécessaire* 3 :

- 1) L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie genre pour l'ETFP dans la province de l'Equateur seront appuyées au niveau provincial et pourront alimenter une stratégie au niveau national ;
- 2) L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie environnement pour l'ETFP seront appuyées au niveau provincial et pourront alimenter une stratégie au niveau national.

C. Genre

Les femmes de l'Equateur sont largement défavorisées (bas niveau d'instruction, faible intégration socio-économique, difficulté d'accès aux ressources, manque d'autonomie au sein des ménages et de la société, faible représentativité dans les structures étatiques/paraétatiques et de la société civile...).

Or, le renforcement socio-économique des filles/jeunes femmes via l'ETFP est un élément clé de l'objectif spécifique de cette intervention. Le thème du genre devra donc être fortement intégré dans tous les aspects pertinents de l'intervention.

⁷ La certification doit être intermédiaire et complète (modulaire).

L'opportunité d'attirer et d'insérer davantage de filles/jeunes femmes dans l'ETFP doit constituer un des critères majeurs dans le choix des filières et des établissements scolaires qui seront appuyés.

Pour que davantage de femmes aient accès à une formation et obtiennent un diplôme/certificat en vue d'exercer une activité génératrice de revenus, il est essentiel de bien analyser la situation spécifique des jeunes filles/femmes dans la province de l'Equateur et d'identifier les obstacles à leur instruction et autonomisation. Ceci sera une des tâches de la formulation de l'intervention (qui pourra notamment s'appuyer sur des études et données existantes dans ce domaine).

Sur base de cette analyse, la formulation devra définir des résultats, activités et indicateurs en termes de genre (collecte, suivi et actualisation des données désagrégées par sexe). Parmi les activités promouvant la femme dans l'ETFP, on peut citer :

- des mesures permettant de promouvoir l'instruction et l'autonomisation de la jeune fille/femme (et donc sur la pauvreté des ménages) ; l'implication des leaders d'opinion de la communauté dans l'identification et la mise en œuvre de ces mesures est par ailleurs fondamentale.
- des activités spécifiques pour supprimer au maximum toutes les barrières qui limitent la participation des filles/jeunes femmes dans l'ETFP (ex. mariages précoces, priorité aux garçons dans un contexte de pauvreté, manque de sensibilisation des enseignants de l'école primaire, etc.);
- des mesures pour donner priorité aux femmes dans la participation aux activités de formation, de recyclage et de renforcement des capacités ;

Ces activités et mesures doivent être mise en œuvre d'un côté dans les écoles et centres de formation (ex. travailler avec le gouvernement des élèves où un « ministère du genre » peut être créé) et de l'autre côté, dans la communauté (ex. renforcer les groupes ou les comités de sensibilisation). Les jeunes filles atteignent souvent la fin de l'enseignement primaire avec une image dévalorisée d'elles mêmes. Les activités viseront donc également à faire prendre conscience aux enseignants d'école primaire de leurs stéréotypes négatifs vis-à-vis des filles.

D. Environnement

Les thèmes de l'environnement et du changement climatique ont été très souvent abordés lors de l'atelier d'identification tant comme opportunités de filières que comme thèmes transversaux. Ils doivent donc être intégrés dans l'intervention. Ceci inclut entre autres la promotion de l'énergie durable et d'autres techniques et technologies 'vertes' dans les filières priorisées (ex. la promotion des techniques agricoles durables, des techniques de construction *energie-efficient* et avec du matériel durable) et l'utilisation de modes de production d'électricité renouvelable pour les filières nécessitant de l'électricité. Une bonne prise en compte des aspects environnementaux nécessite également l'intégration d'activités de sensibilisation dans les programmes de cours (ex gestion des déchets).

E. VIH/SIDA

La prévention du VIH/SIDA doit être intégrée comme thème transversal. Les activités de prévention seront menées par les services de santé spécialisés (matériel et méthodologie). En outre, l'intervention veillera à l'inscription de plages horaires destinées à ces activités de prévention dans les établissements appuyés. Enfin, l'intervention s'assurera que les responsables du lieu de formation et/ou d'apprentissage soient eux mêmes suffisamment sensibilisé(e)s et préviendra toute possibilité de discrimination des personnes affectées par le VIH/SIDA.

F. Droits des enfants

Cette intervention promeut le droit des enfants à une éducation / formation de qualité. Elle veillera à ce que les apprentissages et l'emploi ne nuisent pas à la santé et au développement des adolescents dans cette phase importante de leur vie. Pour cela, l'accompagnement de l'employeur par l'école ou le centre de formation est important. Des mécanismes de participation des apprenant(e)s et jeunes seront établis et améliorés pour rendre l'enseignement technique et la formation professionnelle plus orientés vers leurs besoins et aspirations et pour développer leurs capacités comme citoyens actifs et responsables. L'intervention veillera à ce que les groupes d'enfants/jeunes vulnérables aient accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle dans les établissements scolaires et centres appuyés. La définition des profils de recrutement pour l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle pourrait aider à mieux orienter les enfants et à veiller à l'accès des filles et des groupes vulnérables (en particulier les personnes en situation de handicap, les orphelins et enfants vulnérables, les enfants vivant dans la rue, etc.).

5. La relation entre l'intervention et le PRSP et les ODM

Le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

Le document stratégique similaire au *Poverty Reducation Strategy Paper* (PRSP) en RDC est le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRП). Le document actuellement en vigueur⁸ est celui de la deuxième génération (DSCRП II). Il couvre la période 2011-2015.

L'intervention s'aligne clairement sur le DSCRП II. Elle correspond à l'objectif « *Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle* » ; ce qui ressort du « *Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain* ». Les défis à relever dans le cadre de l'ETFP, cités dans le DSCRП II, sont « *(i) l'absence de curricula et de programmes pertinents ; (ii) l'inadéquation des filières de formation professionnelle aux besoins de l'économie et aux réalités du marché de l'emploi ; (iii) la vétusté et l'inadéquation des équipements et matériel existants ; et (iv) le manque et/ou le vieillissement du personnel enseignant qualifié.* » De plus, et spécifiquement concernant les formations professionnelles, le DSCRП II fait allusion à la

⁸ Adopté au Conseil des Ministres du 31/10/11.

mauvaise réputation dans la société et au faible engouement pour la population qui estime que ce type d'enseignement ne recueillerait que les élèves ayant échoué dans la filière générale et technique, et qu'elle ne mène généralement pas à l'université ». Apporter des solutions à ces défis correspond aux priorités de cette intervention.

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015, Province de l'Equateur

Au niveau provincial, en Equateur, le DSCR II se traduit et se précise dans un Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015.

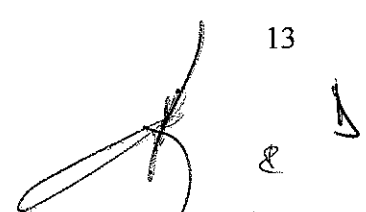
S'agissant de formations professionnelles dont l'objectif est la découverte ou la création d'emplois par les jeunes, les éléments suivants du plan quinquennal paraissent pertinents. Les filières et stratégies choisies incluent un des domaines économiques prioritaires (l'Agriculture, Pêche et Elevage), et sont alignées sur les priorités suivantes:

1. en matière de promotion de l'emploi :
contribuer à la création des emplois décents. Pour y parvenir, le Gouvernement s'engage entre autres à améliorer la productivité agricole, à créer de grands centres de développement intégrés pouvant utiliser les jeunes et à susciter la créativité par l'esprit d'entrepreneuriat (Diversifier l'économie, accélérer la croissance, et promouvoir l'emploi, p.74 et 78)
2. en matière d'éducation :
 - l'appui à l'amélioration de l'offre de l'enseignement secondaire, technique & professionnel par : (i) la construction de nouveaux bâtiments, (ii) la réhabilitation des infrastructures scolaires existantes, (iii) l'équipement d'établissements scolaires (p.79) ;
 - l'optimisation et l'actualisation des programmes d'études et la fourniture des supports pédagogiques (p.80) ;
 - la formation des enseignants, des chefs d'établissement et des inspecteurs des niveaux primaire et secondaire (p. 80) ;
3. en matière des thèmes transversaux :
 - l'intégration de la problématique genre dans les différentes politiques de développement (p.83) ;
 - favoriser la protection durable de l'environnement (p.86).

Il faut noter que le Plan Quinquennal ne fait pas de référence explicite à l'enseignement technique et la formation professionnelle. Cela fait partie de l'éducation secondaire, mais pour mieux cibler son développement le Gouvernement Provincial devrait encore formuler une vision et des objectifs précis pour l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

L'intervention est étroitement liée à la Cible 1B: « Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif » du premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), c'est-à-dire « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ». La situation de pauvreté est



extrême dans la province de l'Equateur où l'incidence de la pauvreté en 2005 était de 93,6%⁹ et est ainsi le plus élevé parmi toutes les provinces de la RDC.

6. Synergies avec d'autres interventions, d'autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux, le programme de la Commission Européenne et l'agenda national pour l'harmonisation et l'alignement

6.1. Synergies et complémentarités avec les autres prestations financées par la Belgique

L'équipe de formulation devra concrètement identifier comment valoriser les expériences et leçons tirées des projets antérieurs (ex : utilisation des curricula existants au niveau des filières appuyées (VVOB) dans les établissements appuyés pertinents, modules de formation en entrepreneuriat du BIT, etc.) et identifier des actions concrètes de synergies et complémentarités avec les autres projets en cours comme les suivants :

- Synergies et complémentarités avec le programme Bourses

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013 signé par le gouvernement congolais et le gouvernement belge inclut aussi un programme bourses qui a pour objectif de renforcer les compétences et l'expertise des agents de développement dans les 3 secteurs prioritaires et les 6 régions ciblées par le PIC au bénéfice de leur institution et de la population. Au moins 50% des bourses devraient être attribuées aux filles/femmes.

Ce nouveau programme bourses devrait commencer en 2013 et sera géré dans un cadre multi-annuel comme les autres programmes bilatéraux.

L'intervention qui fait l'objet de cette fiche d'identification aura aussi des moyens pour renforcer les capacités des agents qui travaillent dans les institutions partenaires ciblées. La complémentarité entre cette intervention et le nouveau programme bourses en préparation se base sur le principe que les mêmes bénéficiaires ne bénéficient pas deux fois de la même chose, c'est-à-dire du renforcement des capacités via les deux voies différentes.

Le nouveau programme bourses pourra contribuer en synergie au même objectif général de cette intervention en appuyant des bénéficiaires qui ne reçoivent pas d'appui de renforcement de capacités par cette intervention.

- Synergies et complémentarités avec les autres nouvelles interventions bilatérales en appui à l'ETFP

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013 prévoit des programmes bilatéraux en appui à l'ETFP dans 4 régions. Les interventions au Katanga et au Kasai Oriental ont également déjà été identifiées. La mise en œuvre simultanée de ces programmes permettra de partager des leçons apprises et des bonnes pratiques au fur et à

⁹ Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 (p.14)

mesure qu'elles seront identifiées. Tout en tenant compte des différences importantes dans les contextes locaux concernés, il faudra définir des mécanismes concrets pour partager les informations et favoriser des économies d'échelles dans la formulation de ces 4 interventions.

- Synergies et complémentarités avec les autres programmes bilatéraux

Le programme d'Appui à l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (AETFP) en cours oriente son appui vers le niveau national (La Direction ETFP du MEPSP) et appuie un centre dans chacune des 30 divisions provinciales du pays. Le budget est de 6,4 millions d'euro pour la période novembre 2009 jusqu'à novembre 2013. Le programme vise plusieurs éléments comme par exemple : l'amélioration du contenu de l'ETFP dans les filières mécanique, la construction et l'électricité et la génération des revenus par les écoles, qui font aussi l'objet de la présente intervention.

En Equateur II, la filière électricité et en Equateur IV la filière menuiserie sont appuyées directement par le programme AETFP. De 2005 à 2008, le projet AETP2 avait appuyé la filière mécanique-auto diesel et la coupe-couture en Equateur II.

Il importe de démontrer que la présente intervention tirera les leçons apprises des projets AETP I et II et du projet AETFP de la manière suivante :

- que les bénéficiaires principaux du projet ne seront plus les établissements d'enseignement mais les élèves issus des ateliers bénéficiant de l'appui belge (Evaluation Finale AETP1, p. 7) ;
- identifier dès le départ des indicateurs SMART sur le bénéfice apporté aux bénéficiaires finaux, les élèves et jeunes en formation. Les indicateurs revus dans le projet AETFP ne disaient rien sur la gestion des écoles, la présence de matières d'œuvre, les stages, l'insertion des lauréats. Les sources de vérification se limitaient aux informations internes au secteur éducation / EPSP. Il n'y avait pas d'appréciation au niveau local par les autres acteurs, ni les parents ni les élèves (MTR, pp 86-87)
- que l'appui belge sera davantage focalisé sur les élèves désireux de pratiquer une profession dès l'obtention d'un diplôme A3 ou A2 à la place de viser des études supérieures et donc accroître l'appui relatif à la filière A3 (Evaluation Finale AETP1) ;
- qu'on doit réaliser plus d'impact (60 écoles au total appuyées par les différentes phases d'appui belge à l'ETFP dans une période de 10 ans n'a touché qu'1% des écoles techniques du pays et ceci avec relativement peu d'impact documenté) ;
- qu'il y aura une stratégie qui tiendra compte de la problématique des appuis aux écoles difficilement accessibles ;
- qu'on prendra mieux en compte le contexte local et qu'on donnera un suivi de proximité plus rapproché pour éviter que l'appui donné n'atteigne pas de résultats concrets en termes d'apprentissage et possibilités d'(auto)emploi ;
- que l'appui devra être davantage 'intégré' et ne sera plus trop partiel (ex. donner seulement de l'équipement) empêchant des résultats concrets à cause des autres manquements (manque de formation, manque d'électricité, mauvaise gestion de l'établissement, etc.).

- identifier et promouvoir activement les bonnes pratiques existantes (INPP, les Salésiens, l'une ou l'autre école technique, etc) et appuyer les acteurs à la dissémination de celles-ci et au coaching des collègues dans leur voisinage. (MTR, page 84)

De plus avec les programmes d'Appui institutionnel au MEPSP (AEPSP) et AETFP, des volets importants de type institutionnel et stratégique ont été entamés. Nous nous référons par exemple à la Convention de partenariat avec les employeurs et aux autres initiatives d'adéquation Formation-Emploi, aux différentes concertations dans le domaine (entre différents ministères, au sein de la Promo scolaire,...), à la réforme des curricula et à l'actualisation des approches pédagogiques, à l'enrichissement de la stratégie sectorielle et son opérationnalisation, à l'harmonisation des pratiques d'inspection et d'évaluation, à la production et à la distribution des manuels scolaires, ... La nouvelle intervention en Equateur devra s'inspirer de ces approches nationales stratégiques et institutionnelles. Elle devra également construire sur les premières expériences de terrain dans l'application de ces approches.

- Synergies et complémentarités avec les programmes des autres acteurs belges (comme VVOB, APEFE)

CDI Bwamanda va réhabiliter partiellement les infrastructures de l'institut Bobito et appuyer l'équipement en mobilier des classes. L'institut Bobito se trouve à Bobito (Equateur II) et organise les filières de menuiserie, agriculture générale, commerciale et administrative.

VVOB a eu des actions d'appui vers des écoles dans la Mongala ayant une section agro-technique et a appuyé au niveau central, et donc pour tout le pays, le développement des programmes référentialisés pour les 6 filières agricoles. La mise en œuvre de ces programmes sera appuyée par la présente intervention.

L'**APEFE** n'a pas d'actions en Equateur, mais dans le cadre du Programme d'appui à la formation professionnelle non formelle les contenus et les méthodes d'enseignement-apprentissage centrés sur l'apprenant sont appliqués et des mesures d'insertion socioprofessionnelle des apprenants sont développées. L'APEFE est également active à travers ce programme, dans les réformes curriculaires selon l'approche par compétences et l'appui à l'inspection nationale en charge de la formation professionnelle non formelle.

Handicap International travaille sur l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'éducation. Une collaboration (partage des manuels, études, bonnes pratiques, etc.) peut permettre à la présente intervention d'assurer l'accès des groupes vulnérables à l'ETFP.

PRAPE (le Programme de Relance Agricole dans la Province de l'Equateur) qui s'occupe de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage à Bumba, District de la Mongala.

6.2. Synergies et complémentarités avec les prestations des autres bailleurs

Il existe un nombre très limité de bailleurs actifs dans l'ETFP et/ou de l'emploi et/ou de l'éducation en Equateur. L'équipe de formulation devra les rencontrer afin de tirer les leçons de leurs expériences et **d'identifier** concrètement les synergies et complémentarités entre la présente intervention et celles des autres bailleurs (utilisation de leurs résultats, mise en commun de moyens spécifiques, complémentarités, etc.), en particulier concernant l'appui à la *gouvernance* de l'ETFP/Emploi afin que la cohérence des divers appuis soit de mise.

- UNICEF

En Equateur, UNICEF appuie surtout l'enseignement primaire dans le cadre entre autres de son programme « Ecole assainie ». UNICEF a aussi une action par les centres de rattrapage scolaire pour les enfants n'ayant pas pu suivre un parcours scolaire normal. UNICEF appuie actuellement aussi une enquête sur la situation des enfants et des adolescents en dehors de l'école (EADE). Les résultats de cette enquête seront sûrement très utiles pour définir les stratégies spécifiques permettant d'obtenir un meilleur taux d'apprenant(e)s en ETEFP qui terminent leur formation. UNICEF apporte aussi un appui à l'environnement favorable à l'enfance à travers la participation communautaire moyennant un fonds japonais.

- FAO

Dans la province de l'Equateur, la FAO a exécuté la FORCO, un projet de développement et de mise en œuvre de la foresterie communautaire et le Programme de relance de la recherche agricole et forestière en RDC financé par la Commission Européenne.

- Banque Africaine au Développement (BAD)

La BAD est dans la phase initiale de l'identification d'un programme d'envergure nationale orienté vers la promotion d'emplois (USD 39 millions pour 5 ans). Ce programme sera aussi en appui à l'ETFP et la promotion de l'entrepreneuriat. Il y a ici une bonne opportunité de division de travail (le programme de la BAD est plutôt orienté vers le renforcement du secteur d'Emploi) et de complémentarité (la BAD pourrait appuyer la micro-finance pour les jeunes entrepreneurs). Ceci doit être approfondi en concertation avec la BAD pendant la formulation.

- Banque Mondiale

A travers son programme PURUS, la Banque Mondiale a financé les frais de fonctionnement de toutes les écoles primaires et secondaires mécanisées du Ministère national de l'EPSP par le biais du SECOPE dans la période de 2006 à 2011. Le but était d'alléger la charge des parents face à la prise en charge de la scolarité de leurs enfants dans le cadre du fonctionnement des écoles. Un programme PURUS additionnel est prévu pour les écoles secondaires en 2012. Il s'agit d'un financement unique qui permettra aux écoles de l'enseignement technique et la formation professionnelle

d'acheter certains des outils spécifiques qui sont précisés pour chaque filière¹⁰. Le montant varie entre USD 1800 \$ et USD 2600 \$ selon le nombre de classes pour chaque cycle (eg. le cycle court et le cycle long) qui est organisé à l'école.

La Banque Mondiale est aussi l'agence de supervision du groupe des bailleurs de fonds pour la requête auprès du Partenariat Mondial pour l'Education (ancien *Fast Track Initiative*). Cette requête qui sera introduite en 2012 inclura aussi des actions qui visent à renforcer la gouvernance du secteur de l'éducation. Ces actions auront aussi un impact important sur la gouvernance de l'ETFP au niveau provincial et il est important de clairement définir les synergies et complémentarités potentielles lors de la formulation et d'adopter une approche commune dans le renforcement de la gouvernance.

A travers son programme PARRSA, la Banque Mondiale finance l'amélioration des capacités des agriculteurs en Equateur pour augmenter la production et donner accès aux technologies de base pour la transformation et la conservation des produits agricoles. Le programme vise également à renforcer l'accès aux marchés locaux par la réhabilitation des pistes et la réhabilitation ou la construction des marchés. Il est particulièrement important d'analyser les opportunités de synergies avec ce programme plus en détails lors de la formulation étant donné que la coopération belgo-congolaise elle-même n'intervient pas dans les secteurs d'agriculture et de désenclavement rural dans cette zone d'intervention.

- Commission Européenne

Dans le cadre du Programme Indicatif National (PIN) du 10ème Fonds Européen de Développement, 584 millions d'euros sont alloués à la RDC pour la période 2009-2013. Trois domaines de concentration sont retenus par le PIN 10°FED de la RDC: les infrastructures (50%), la gouvernance (25%) et la santé (10%). Le fait que ce programme n'inclut pas le secteur éducation limite les synergies potentielles, mais fait preuve d'une bonne division de travail, ce qui correspond aux principes du Code de Conduite européen. Ceci dit, le programme européen pour renforcer la gouvernance (ex. appui à la modernisation des finances publiques et appui au démarrage de la décentralisation) peut contribuer aux priorités de la Coopération belge en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance de l'ETFP.

6.3. L'agenda national pour l'harmonisation et l'alignement

L'Agenda de Kinshasa (2009) a mené au développement des stratégies sectorielles pour que le Gouvernement puisse affirmer son leadership dans l'orientation de l'aide. Pour le secteur éducation, il n'y a pas encore de Stratégie globale mais il existe une *Stratégie de Développement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2010/11 – 2015/16*. Sous l'Objectif stratégique 2: « Améliorer la qualité et la pertinence », cette stratégie prévoit le Programme 2.5 pour renforcer l'enseignement technique et professionnel. La stratégie s'est concrétisée dans le développement d'un plan d'action, le *Plan Intérimaire de l'Education (PIE)* qui mentionne l'objectif de ce Programme 2.5 de la façon suivante : « Assurer aux jeunes (filles et garçons) un accès équitable à un ETFP formel de qualité, qui offre de bonnes perspectives d'emploi ou d'auto-emploi. »

¹⁰ La liste se trouve dans le manuel des procédures du programme à l'attention du SECOPE et des écoles publiques.

L'intervention identifiée en Equateur s'aligne donc clairement sur cet objectif et sur plusieurs de ses stratégies de mise-en-œuvre élaborées dans le PIE. La présente intervention est cependant plus large puisqu'elle concerne également le secteur non-formel (qui ne relève pas du Ministère de l'EPSP mais d'autres Ministères).

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a adopté la Politique Nationale de la Jeunesse. Parmi les objectifs spécifiques de cette Politique nous lisons à la page 44 : « *Promouvoir la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes* » et « *Impliquer la jeunesse dans la production agricole pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire* ». La présente intervention s'inscrit clairement dans ces objectifs.

L'Agenda de Kinshasa met aussi l'accent sur l'importance de la décentralisation. Cette intervention appuie ce principe en orientant l'appui de la Coopération belge directement vers le niveau provincial, en tenant pleinement informé le niveau central. L'intervention contribuera au renforcement des capacités du Gouvernement au niveau provincial et local. Cette intervention respecte aussi le principe de la concentration de l'aide.

7. La contribution belge maximale et la durée indicative de l'intervention

La contribution belge sera de 10 millions d'euros. La durée indicative de l'intervention est de 5 ans.

La contribution sera utilisée pour couvrir les frais d'investissement et de développement nécessaires de type '*hard*' (réhabilitation des infrastructures scolaires, achat de l'équipement pertinent, etc.) mais aussi pour couvrir les frais d'appui de type '*soft*' (accompagnement et suivi sur le terrain, formation de formateurs, renforcement de capacités, application des référentiels existants, élaboration de nouveaux, mise en place et amélioration des systèmes de gestion de l'ETFP, etc.).

Lors de l'exécution de l'intervention, tous les frais de fonctionnement (salaires des enseignants, des gestionnaires d'éducation, des inspecteurs, l'entretien des bâtiments scolaires, les frais d'eau/électricité/communication, etc.) sont et resteront à charge du gouvernement congolais afin d'en garantir la durabilité.

La contribution nationale du niveau central sera calculée pendant la formulation sur base des lignes budgétaires spécifiques qui correspondent avec les principes assurant la durabilité financière comme mentionné ci-dessous.

Le Gouvernement provincial de l'Equateur ne fait pas de distinction dans son budget entre l'enseignement général et l'ETFP. Les activités de réhabilitation et construction des infrastructures scolaires ainsi que l'aménagement et l'équipement du centre provincial de production et de distribution des fournitures scolaires sont prévues dans le PAP. La réalisation de ce budget n'est pas garantie.

Le Gouvernement provincial de l'Equateur et le Gouvernement national de la RDC s'engagent à travailler à l'amélioration de cette situation économique et budgétaire de la Province de l'Equateur pour qu'ils puissent assumer la responsabilité pour la durabilité de cette intervention en faveur de l'ETFP.

Les parents contribuent également aux frais scolaires. Ce montant varie d'une école à l'autre mais il est en moyenne d'environ USD 50\$ par an et par élève. La communauté donne aussi souvent un apport en main-d'œuvre pour les travaux de construction.

A part des contributions financières, les pouvoirs publics (locaux et nationaux) appuieront la création, soutenus par un renforcement de capacités approprié, d'un climat d'affaires et de commerce serein. Ceci permettra aux micro et petites entreprises de se développer et d'augmenter la création d'emplois – deux aspects qui sont indispensables pour le succès de cette intervention.

8. Les mesures pour assurer la durabilité après la clôture de l'intervention (mesures institutionnelles, ressources humaines et financement local)

8.1. Mesures institutionnelles

Ces mesures concernent principalement la nécessité d'avoir une bonne coordination sous le leadership des acteurs nationaux. Pour cette intervention, il s'agit surtout de renforcer le leadership au niveau provincial, du district et local. Ces mesures ont été décrites ci-haut dans la partie consacrée à la bonne gouvernance.

8.2. Durabilité des ressources humaines

Le gouvernement congolais met en œuvre plusieurs politiques nationales pour renforcer la fonction des enseignants et des gestionnaires publics. Ceci inclut la mise en place d'un statut social d'enseignant (prime de technicité prévue, allocations familiales, ...), la mécanisation progressive des enseignants, etc.

Au niveau provincial et local, cette intervention peut aider les partenaires à mettre en place des mesures pour valoriser la fonction de l'enseignant (cantine, transport, etc.), stimuler la création de coopératives mutuelles, renforcer la capacité des établissements scolaires et centres pour générer des financements complémentaires, mettre en œuvre le recyclage et la formation continue des enseignants, etc. La création des comités de suivi locaux peut être stimulée pour veiller à la sensibilisation et à la motivation du personnel de l'ETFP.

8.3. Durabilité des ressources financières

L'Etat congolais prend en charge le paiement des salaires des enseignants et gestionnaires publics, les frais de fonctionnement (fournitures scolaires, sécurité, etc.), la réhabilitation

de certains établissements scolaires et centres, le suivi et le contrôle par les inspecteurs, le développement des programmes référentialisés, etc.

Au niveau provincial et local, cette intervention peut appuyer les établissements scolaires et centres à augmenter le financement complémentaire à travers des activités productives, la procuration de services payants (ex. photocopies, impression de documents, formations pour les adultes, la location de salles et matériels scolaires), la mobilisation des dons locaux (provenant par exemple du secteur privé, des fondations et des individus), de bourses des associations des anciens finalistes, etc. Il est important de veiller à ce que ces activités ne compromettent pas la mission principale des établissements scolaires et centres comme lieux d'apprentissage pour les jeunes et qu'elles ne constituent pas une forme de concurrence déloyale vis-à-vis des activités professionnelles des sortants.

Il faudra également établir des systèmes d'amortissement pour l'équipement et les machines par la mise sur pied de mécanismes pour réutiliser dans le futur les investissements obtenus.

Annexes

A. Carte géographique de la zone d'intervention

La Division Provinciale Equateur II



[Handwritten signature]
8 5

La Division Provinciale Equateur IV

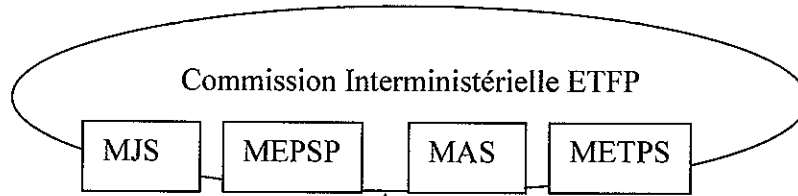


B. Schéma de l'orientation de l'appui par l'intervention

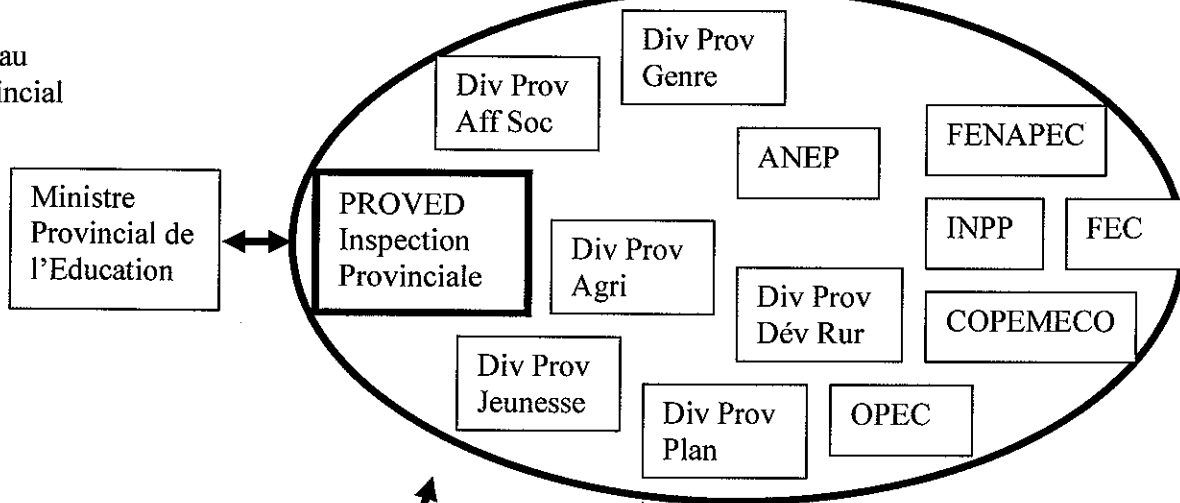
Le schéma suivant sert à illustrer comment l'appui de l'intervention sera orienté. Ceci n'est ni une représentation complète du cadre institutionnel de l'ETFP, ni une représentation des liens hiérarchiques. Les flèches représentent les interactions de coordination qui seront appuyées par le programme.

Il faut noter que cette intervention appuiera aussi la coordination au niveau du district où tous les acteurs provinciaux ne sont pas nécessairement représentés. L'intervention devrait également appuyer les liens de coordination entre le niveau du district et le niveau provincial qui est basé à Mbandaka.

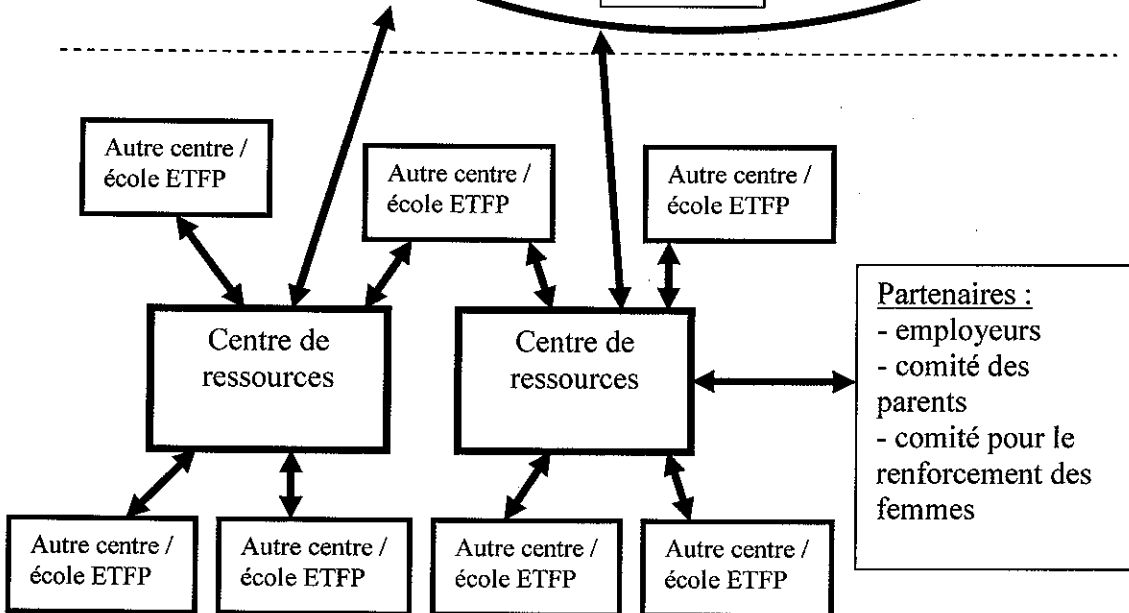
Niveau national



Niveau provincial



Niveau local



Note explicative :

L'appui de l'intervention sera orienté vers les institutions (PROVED, IPP, Centres de ressources, Centres /écoles ETFP) et les espaces de coordination provinciale entourées par une ligne grasse. Les interactions avec les autres institutions et acteurs (flèches grasses) seront aussi appuyées.

C. Description du concept de Centre de ressources

Les leçons apprises des autres interventions CTB dans le cadre de l'ETFP, ainsi que certains soucis d'efficience et de meilleure gestion ont donné lieu à une actualisation de la réflexion autour de la mutualisation des investissements en ETFP.

En effet, antérieurement, les écoles individuellement appuyées ont connu des problèmes majeurs dans la bonne gestion matérielle et pédagogique de l'équipement qui leur avait été fourni. De plus il y a actuellement un souci d'atteindre un plus grand nombre d'écoles, ainsi que de centres de formation qui ne dépendent pas de l'EPSP, comme les centres actuellement appuyés par le Ministère de la Jeunesse ou des Affaires sociales.

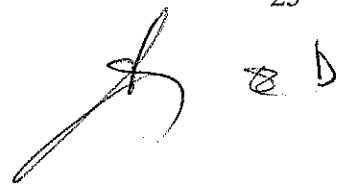
Dans le Programme Intérimaire Education (PIE 2012-2014), on préconise l'installation d'« Ecoles de référence » pour l'ETFP (60 pour tout le pays, soit deux par division provinciale). Elles seront fortement appuyées afin de jouer un rôle phare dans la région, en privilégiant des filières en adéquation avec les potentialités de l'environnement socio-économique.

Sur le terrain en Equateur (ex. à Bwamanda et à Gemena) on constate aussi que certaines écoles expérimentent déjà l'accueil dans leurs ateliers, d'élèves provenant d'autres écoles pour les cours de pratique.

Ainsi, l'idée d'instaurer des « Centres de ressources » a germé. Il s'agit d'instaurer des Centres de compétences dans une ou plusieurs filières, physiquement liés à une école existante mais gérés par un comité de gestion comprenant les représentants des autres écoles et centres de formation environnants (dont les parents et les apprenants) qui bénéficient d'un de ces centres ou tout autre utilisateur, comme les entreprises. Cette structure serait attachée à une sous-division éducationnelle. Elle disposerait d'un matériel didactique approprié et pointu, si cela s'avère pertinent, dans un certain nombre de filières ciblées. Il y aurait des techniciens-formateurs qui appuieraient les professeurs de pratique des écoles utilisatrices dans la bonne gestion technique et pédagogique de l'équipement didactique. Il y aurait aussi des spécialistes dans la création et le développement des micro et petites entreprises pour accompagner les écoles et centres de formation dans l'intégration de ce thème transversal dans les filières et pour accompagner les sortant(e)s dans la création de leur propre entreprise.

La formulation devrait donner plus d'éléments pour identifier le format le plus approprié par zone ciblée et par filière (par exemple on pourrait imaginer des unités mobiles pour étendre davantage les services).

En dehors de son rôle fondamental d'offrir l'opportunité aux différents groupes cibles de maîtriser les outils de travail d'un métier et de se l'approprier en cas d'innovations technologiques, le centre pourrait jouer un rôle complémentaire de facilitation pour d'autres aspects :



- servir de point central de distribution et d'achat des ressources didactiques (supports pédagogiques, équipement didactique, matières premières pour la pratique,...) ;
- offrir un espace pour la bibliothèque, la documentation de référence, l'Internet etc. ;
- accueillir le jury d'Examen d'Etat et des cycles courts ou organiser toute autre forme de certification ;
- faire office de salle de conférence ;
- organiser et asseoir la collaboration entre les acteurs de l'ETFP et les entreprises environnantes ;
- appuyer les écoles pour un financement complémentaire et les inciter à la bonne gestion ;
- promouvoir l'entrepreneuriat et les systèmes d'alternance/stages.

Dans un souci de pérennité, le personnel aurait, dès le début, le statut de mécanisé-payé par l'EPSP, et recevrait une prime de technicité. Un système de financement complémentaire devrait également s'installer à terme ; des mesures de soutien à la mise en place progressive de ce système doivent être prévues dans les activités de l'intervention.

L'installation de ces centres aurait une implication pour l'organisation de l'appui belge au système ETFP. Au cœur de l'appui, il y aurait des écoles phares avec un centre de Compétence et un appui intégré (équipement pertinent pour les filières appuyées, gestion pédagogique et administrative). Sur un deuxième plan, il y aurait un appui plus large aux centres utilisateurs (équipement de base, appui complémentaire à la gestion pédagogique et administrative).

Les critères pour les écoles phares à identifier seraient les suivants¹¹ :

- se trouver au cœur des activités professionnelles liées aux options ciblées et être accessibles ;
- présenter des conditions matérielles préalables (électricité, eau, sécurité,...) ;
- présenter les éléments de bonne gestion (comptabilité, frais scolaires, comité de gestion, comité de parents, pas de problème foncier, gestion du personnel (mécanisé, agrément,...) ;
- présenter les éléments d'une gestion pédagogique saine: cellules de base, unité pédagogique, lien avec le monde de l'emploi) ;
- présenter de bons résultats aux Jurys et à l'EXETAT.

Une commission pourrait être créée pour apprécier ces critères et évaluer la faisabilité de créer un centre de ressources. La création d'un centre de ressource doit être établie dans un acte juridique.

Le concept de « centres de ressources » doit être davantage développé par les autorités nationales et provinciales pour garantir la base politique et juridique nécessaire. La

¹¹ Ces critères sont des souhaits et peuvent être assouplis suivant les cas.

présente intervention donne une opportunité d'établir un modèle en Equateur qui pourrait servir comme exemple pour les autres régions du pays.

D. Description des missions et fonctions au niveau déconcentré et décentralisé¹²

1° Le Ministre provincial ayant en charge l'EPSP

L'existence d'un Ministère au niveau Provincial, ayant en charge l'EPSP, tire sa légitimité de la Constitution de la République (art. 204).

a) Mission

Le Ministre provincial chargé de l'EPSP a pour mission :

- de mener à bien la politique de l'EPSP et
- de faire le suivi de toutes les activités du Ministère dans sa province.

b) Fonctions

Les principales fonctions dévolues au Ministre Provincial ayant en charge l'Education sont :

- Relever le niveau du système éducatif suivant le programme d'action ;
- Renforcer les capacités des cadres;
- Réhabiliter les infrastructures, équiper en fournitures, bancs - pupitres, matériels scolaires ;
- Alléger la tâche (contribution) des parents de manière progressive vers la gratuité de l'enseignement.

2° Le Chef de Division Provinciale de l'EPSP (PROVED)

a) Missions

- Coordonner les activités, administratives, pédagogiques et financières de toute la province éducationnelle ;
- Eduquer, instruire et former l'élite intellectuelle de demain.

b) Fonctions

- Gérer l'enseignement sur tous les points : gestion administrative, pédagogique et financière ;
- Mettre en application les instructions de la politique éducationnelle provenant de la hiérarchie centrale et provinciale ;
- Examiner en dernier ressort, entériner les projets des bureaux des sousdivisions et les soumettre à l'approbation de l'autorité provinciale ;
- Effectuer des missions officielles d'inspection dans les sousdivisions et réseaux d'enseignement ;
- Apprêter un condensé de rapports sur les sous-divisions et les réseaux d'enseignement ;
- Etablir les mémos à transmettre à l'autorité sur la situation de l'EPSP en province ;

¹² Source : Diagnostic Organisationnel de l'EPSP, 2009. Document de l'EPSP, appuyé par BM et CTB/A-EPSP

- Elaborer des rapports administratifs ;
- Mener des enquêtes ;
- Réaliser des rapports annuels et circonstanciés ;
- Préparer des audits internes.

*** Le Chef de bureau de la planification et des statistiques scolaires**

a) Mission

- Doter la division des statistiques scolaires fiables.

b) Fonctions

- Collecter les statistiques scolaires et les traiter ;
- Elaborer la carte scolaire.

*** Le Chef de bureau des Services généraux**

a) Mission

- Assurer la gestion des ressources humaines et du patrimoine de la Division.

b) Fonctions

- Superviser les activités de son bureau ;
- Gérer le personnel ;
- Gérer le patrimoine de la Division ;
- Assurer le contrôle de la consommation des fournitures de bureau.

*** Le Chef de bureau ETFP**

a) Mission

Aider le Chef de Division dans la coordination et dans l'exécution des activités en rapport avec le fonctionnement des écoles techniques et professionnelles de la juridiction.

b) Fonctions

- récolter les données statistiques des enseignants, élèves, infrastructures scolaires et équipements de l'ETFP (actualisation du répertoire) ;
- organiser des activités de sensibilisation sur l'importance de l'Enseignement technique, la promotion du genre, du VIH/SIDA et des personnes vulnérables ;
- participer à toutes les rencontres sur l'ETFP notamment : la promotion scolaire (agrément, scission, transfert des écoles), comité provincial, ...
- assurer le suivi de l'application des instructions ministérielles et provinciales en matière de l'ETFP et des activités relatives à la mise en œuvre des Unités Formation/Emploi, de nouveaux référentiels et de la convention de partenariat avec les entreprises publiques et privées ;

3° L'Inspecteur Principal Provincial

a) Mission

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

- Contrôler le système éducatif;
- Former le personnel enseignant et
- Evaluer les acquis chez l'enseigné.

b) Fonctions

En tant que responsable de l'inspection en province, l'IPP a pour fonctions :

- Encadrer les inspecteurs;
- Coordonner les efforts vers les objectifs de l'enseignement ;
- Centraliser les rapports d'inspection et les traiter ;
- Assurer la gestion administrative et financière de l'inspection provinciale.

*** Les Inspecteurs Principaux Provinciaux Adjoints**

a) Mission

Assister l'Inspecteur Principal Provincial dans la réalisation de sa mission

b) Fonctions

- Assurer le contrôle administratif, pédagogique et financier des pools d'inspection ;
- Faire les rapports d'inspection ;
- Traiter les rapports d'inspection émanant des pools d'inspection.

*** L'Inspecteur Chef de pool**

a) Mission

- Coordonner les activités pédagogiques et administratives de tous les inspecteurs itinérants du primaire ou du secondaire selon le cas.

b) Fonctions

- Exploiter les rapports des inspecteurs itinérants ;
- Gérer les finances du pool ;
- Coordonner les activités de formation.

*** L'Inspecteur itinérant**

a) Mission

- Contrôler, former et évaluer le système scolaire.

b) Fonctions

- Effectuer des visites des classes et des écoles pour le contrôle pédagogique, administratif et financier;
- Encadrer et former les enseignants ;
- Encadrer les élèves ;
- Elaborer les tests d'examens d'Etat.

Handwritten signature and initials, possibly 'A E D', located at the bottom right of the page.

4° Le Directeur Provincial du SECOPE

Le SECOPE est un service spécialisé créé par l'Arrêté Ministériel n° 121 du 24/09/1985, modifié et complété par l'Arrêté Ministériel n° MINEPSP/CABMIN/001/00085/92 du 30/01/1992.

a) Mission

- Maîtriser les effectifs du personnel enseignant et administratif des écoles ;
- Contrôler la paie des enseignants ;
- Assurer la paie du personnel enseignant et administratif de l'EPSP.

b) Fonctions

- Clarifier la situation quantitative de l'Enseignement Primaire et Secondaire tant au point de vue du nombre des écoles, de leurs structures, des options, des infrastructures, des élèves que du personnel enseignant et administratif y œuvrant ;
- Participer au paiement des effectifs du Ministère de l'EPSP ;
- Mettre en place les structures administratives en province pour exploiter les résultats et pour en assurer le suivi.
- Mettre les documents administratifs et les archives des Divisions et Sous Divisions de l'Enseignement Primaire et Secondaire en ordre suivant un système unique pour tout le pays ;
- Inventorier l'équipement des établissements scolaires et plus spécialement celui des écoles d'enseignement technique ;
- Publier les travaux de contrôle et rédiger les répertoires des écoles publiques;
- Établir progressivement un dossier complet par école et par enseignant ;
- Fournir l'information de base au Service de l'Informatique du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.
- Indiquer, chaque année, à l'intention du secrétariat général de l'EPSP et du service du Ministère ayant l'administration du personnel dans ses attributions, la liste du personnel des écoles devant aller à la retraite, une année avant l'échéance pour les intéressés.
- Servir de conseil auprès des responsables des établissements scolaires pour une gestion saine des finances scolaires générées par les frais scolaires, les activités d'autofinancement et autres subventions.
- Etablir et communiquer à la hiérarchie et à la fin de chaque exercice scolaire, un rapport détaillé sur la gestion du personnel enseignant par le gestionnaire de chaque école ; la gestion administrative, le maniement des salaires, etc.

*** L'Assistant provincial du SECOPE**

a) Mission

- Contrôler et assurer le suivi de la paie des enseignants

b) Fonctions

- Maîtriser les effectifs des élèves, du personnel administratif et enseignant de l'EPSP ;

- Examiner les titres scolaires et académiques ;
- Contrôler la paie et en assurer le suivi ;
- Apprécier la viabilité des écoles et la présence physique des enseignants ;
- Faire mécaniser les nouvelles écoles et unités.

*** Le chef d'Antenne du SECOPE**

- a) Missions
 - Contrôler, former et évaluer les systèmes de paie des agents administratifs et des enseignants des écoles de l'Antenne.
- b) Fonctions
 - Superviser la paie des enseignants et des agents administratifs des écoles ;
 - Assurer le contrôle physique des enseignants ;
 - Maîtriser les effectifs des élèves et des enseignants de l'Antenne.

5° Le Chef de la Sous- Division provinciale (SOUS PROVED)

- a) Mission
 - Coordonner les activités du Ministère de l'EPSP au niveau de la Sous Division.
- b) Fonctions
 - Représenter le ministère de tutelle au niveau de sa juridiction ;
 - Assurer l'encadrement pédagogique des enseignants ;
 - Veiller au bon fonctionnement des écoles ;
 - Gérer directement les écoles non conventionnées;
 - Superviser les écoles de tous les réseaux ;
 - Assurer l'exécution et le suivi des décisions émanant de la hiérarchie ;
 - Contrôler la gestion et le fonctionnement des écoles privées agréées.

6° Le Coordinateur provincial des écoles conventionnées

- a) Missions
 - Coordonner les activités administratives, pédagogiques, financières et socioculturelles du réseau en province ecclésiastique ;
 - Promouvoir et superviser les écoles conventionnées de la province comme représentant de l'Eglise auprès des autorités politico- administratives ;
 - Gérer et améliorer la qualité de l'enseignement dans son réseau.
- b) Fonctions
 - Représenter l'Eglise auprès des autorités politico-administratives ;
 - Contrôler et Coordonner le fonctionnement de l'enseignement dans son réseau.

*** Le Coordinateur diocésain ou communautaire**

- a) Mission
 - Gérer les écoles sur base de la convention signée entre l'Etat et les Eglises.
- b) Fonctions

- Superviser toutes les activités scolaires du diocèse ou de la communauté sur les plans administratif, pédagogique, financier et catéchétique ;
- Affecter et proposer la désignation des chefs d'établissements et les sanctions appropriées.

7° Le Chef d'établissement scolaire

a) Mission

- Gérer l'école et veiller au bon déroulement des enseignements.

b) Fonctions

- Superviser les activités pédagogiques, administratives, financières, éducatives et morales de l'école ;
- Assurer la gestion administrative et financière de l'école.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature, a smaller signature, and the letter 'D'.

E. Identification des leçons apprises en termes d'ETFP (accès, qualité, adéquation formation-emploi, genre) dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala

Pendant l'atelier les participants ont travaillé sur la question suivante :

Il existe plusieurs expériences dans l'offre de l'ETFP dans les districts de la Mongala et du Sud Ubangi. Il est important d'identifier les leçons apprises de ces expériences pour éviter de devoir réinventer les bonnes pratiques ou de faire les mêmes erreurs que dans le passé.

Répondez aux questions suivantes :

A. Quelles sont les bonnes pratiques qui ont permis d'améliorer l'accès, la qualité, l'adéquation formation-emploi et la participation des filles à l'ETFP dans les districts de la Mongala et du Sud Ubangi ?

B. Quelles sont les interventions, pratiques, modèles d'appui qui n'ont pas réussi à améliorer l'accès, la qualité, l'adéquation formation-emploi et la participation des filles dans l'ETFP aux districts de la Mongala et du Sud Ubangi ? Analysez brièvement quelles sont les causes de cet échec ?

Le résultat de ce travail est le suivant :

De bonnes pratiques incluent :

- le développement des nouveaux programmes en agriculture par la VVOB ;
- la sensibilisation (ex. défilé de mode, exposition lors de la fête de l'enseignement du 30 avril)
- la création des écoles publiques ; l'agrément des écoles privées ;
- la dotation des filles finalistes de matériel ;
- l'engagement prioritaire des jeunes filles ;
- motivation du personnel féminin par la promotion progressive à des postes de commandement ;
- l'infrastructure d'accueil : l'existence des écoles techniques et centres de formation et l'appui en termes de réhabilitation et construction ;
- l'offre de l'équipement et matériel didactique (ex. les dons des machines à coudre d'une bonne qualité) ;
- présence d'un personnel qualifié dont les femmes ; et l'appui en terme de formation et en logistique.

Les problèmes rencontrés sont :

- L'appui en équipement perd son sens s'il n'y a pas de formation ou d'accompagnement. Le manque d'électricité fait aussi que beaucoup d'équipements offerts ne sont pas utilisés. En plus, le matériel ou l'équipement offert est parfois de mauvaise qualité et rapidement hors service.
- Le coût de la formation est parfois trop élevé pour les apprenants.

- L'impact limité des interventions : certaines interventions ponctuelles n'ont pas d'impact durable ; l'appui est parfois trop limité et atteint peu d'écoles.
- La démotivation des enseignants. La présence des enseignants non-payés et des nouvelles-unités et l'absence de la prime de technicité.
- La problématique du genre : le manque de sensibilisation des filles ; l'orientation forcée des filles dans les filières choisies par leurs parents ; les mariages précoces ou forcés ; les coutumes traditionnelles qui ne stimulent pas les filles à participer à l'ETFP.
- La problématique d'emploi : les jeunes formés n'ont pas les moyens nécessaires pour s'installer et commencer à pratiquer leur métier ; il y a un manque d'entreprises et d'opportunités d'emploi / auto-emploi ; les sortant(e)s ne sont pas initié(e)s à l'entrepreneuriat (il y a une nécessité d'introduire des cours d'élaboration de projets dans l'ETFP).

F. La situation d'emploi

Lors de l'atelier, les participants ont décrit la situation d'emplois dans la zone ciblée comme suit :

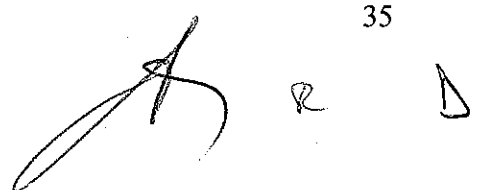
Dans les districts de la Mongala et du Sud-Ubangi, les opportunités d'emplois sont limitées. Il y a un taux de chômage élevé.

Les employeurs sont :

- l'Etat (enseignement, santé, fonction publique, entreprises d'Etat comme SNEL, Regideso, RVA, etc.) ;
- les ONG nationales et internationales et les programmes de développement (qui emploient des chauffeurs, comptables, secrétaires, agronomes, ingénieurs, gérants, médecins, etc.) ;
- les opérateurs économiques formels et informels (l'exploitation forestière, l'agro-industrie, les plantages, entreprises de télécommunication, hôtellerie, banques, bureaux de transfert de fonds, entreprises aériennes, transport fluvial)

En général, ils emploient plus d'hommes que de femmes.

En termes d'auto-emploi et d'entrepreneuriat, les opportunités se trouvent dans les domaines de commerce, la construction (menuiserie, maçonnerie, briqueterie, électricité, plomberie, etc.), l'agriculture (pêche et pisciculture, élevage, ...), la coiffure, le transport (taxi-moto et vélo,), la petite industrie (savonnerie artisanale, poterie, transformation de café, huile de palme, etc.), l'informatique et l'électronique, la mécanique pour la réparation (auto, moto), la coupe et couture, la cordonnerie.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

G. Priorisation des filières / domaines économiques

Lors de l'atelier, tous les participants ont complété le questionnaire suivant :

Questionnaire sur les filières d'Enseignement Technique et Formation Professionnelle dans les Districts de la Mongala et du Sud-Ubangi dans la Province d'Equateur

Attention :

- Répondez les questions suivantes en mentionnant un maximum de trois filières différentes.
- Basez vos réponses sur la situation spécifique des districts de la Mongala et du Sud-Ubangi.
- Vous pouvez mentionner des filières existantes ou des nouvelles filières à créer.
- Vous pouvez mentionner les filières d'une façon générale (ex. agriculture) ou d'une façon spécifique (ex. élevage).
- Vous voyez sur dos de cette feuille une liste indicative de filières, mais vous pouvez aussi mentionner d'autres filières que ne sont pas sur la liste.

Questions :

1. Quelles sont les filières d'ETFP dont les sortant(e)s trouvent facilement un emploi dans leur région ?

2. Quelles sont les filières d'ETFP dont les sortant(e)s trouvent facilement un auto-emploi dans leur région ?


3. Quelles sont les filières d'ETFP qui permettent facilement d'attirer les filles / jeunes femmes ?

4. Quelles sont les filières d'ETFP qui sont le plus intéressantes pour les jeunes des zones rurales ?

5. Quelles sont les filières d'ETFP qui peuvent contribuer au développement durable, à la bonne gestion de l'environnement ?

6. Quelles sont les filières d'ETFP qui peuvent être développées à moindre coût ?

7. Quelles sont les filières d'ETFP transversales qui doivent faire partie du programme des autres filières ?



Les résultats de ce questionnaire sont présentés dans le tableau suivant :

Filière / domaine		Q. 1 emploi	Q.2 Auto- emploi	Q1 + Q2	Q3 filles	Q4 Jeunes rurales	Q5 Environ- nement	Q6 Moindre coût	Q7 Trans- versal	Conclusions
Coupe couture		23	26	49	37	9	2	3	1	Opportunités ; intégration filles
Méca- nique	Moto / auto (diesel)	7	14	21	1	3	1	3	1	Opportunités
	Machine- outil	0	2	2	0	2	0	0	0	
	Mécanique- électronique général	2	0	2	0	0	0	1	1	
		26	25	51	1	13	3	6	1	Opportunités ; intégration jeunes rurales
Construc- tion	menuiserie	14	15	29	0	13	2	9	2	Opportunités; intégration jeunes rurales
	maçonnerie	7	10	17	0	9	6	8	2	Opportunités
	électricité	6	3	9	2	2	0	0	2	
	général	9	8	17	2	8	15	8	6	Opportunités ; environnement
NTIC, bureautique		10	8	18	20	5	7	2	34	Opportunités; intégration filles ; transversal
Agri- culture	Pêche, pisciculture	0	3	3	0	10	5	5	0	intégration jeunes rurales
	Elevage, vétérinaire	3	3	6	0	13	6	10	0	intégration jeunes rurales; moindre coût
	Agro- foresterie					2	15	2	2	environnement
	général	16	9	25	0	28	24	17	6	Opportunités; intégration jeunes rurales; environnement ; moindre coût
Administration, commercial, gestion, comptabilité, entrepreneuriat		6	6	12	23	9	6	9	26	Opportunités; intégration filles ; transversal
Tourisme, hôtellerie		0	0	0	15	1	4	6	2	
Esthétique		0	1	1	4	0	0	1	0	
Coiffure		0	1	0	7	0	0	2	0	
Energie renouvelable,		0	0	0	0	1	10	8	5	

ressources naturelles									
Service sociaux, option sociale	2	2	4	12	4	1	8	5	
Nutrition	1	1	2	14	3	4	6	1	
Filières industrielles	1	1	2	0	3	1	0	3	
Environnement (eau, déchets, etc.)	1	0	1	0	4	14	5	5	
Labos, chimie, etc.	0	0	0	0	0	1	1	3	
Mines	0	0	0	0	0	1	0	0	

Innovatrice (des domaines qui n'étaient pas suggérés sur la liste: coiffure, esthétique, poterie, logistique, imprimerie, cordonnerie, topographie, navigation, conduite des enfants, ménagère, forgeron, et auto-école)



8

5

H. Analyse de la collaboration et coordination entre les acteurs concernés

Pendant l'atelier les participants ont travaillé sur la question suivante :

Plusieurs acteurs ont un mandat, des compétences ou des avantages comparatifs pour participer à l'organisation et l'offre de l'ETFP formel et non-formel. Pensez aux acteurs du secteur public, privé, de la société civile et aux acteurs dans la communauté locale. Il est important que tous ces acteurs travaillent en synergie et en bonne coordination.

A. Donnez une description de la collaboration et de la coordination actuelle entre ces acteurs. Qui participent ? Comment organise-t-on cette collaboration et la coordination ? Quelle est votre appréciation de cette collaboration et de la coordination (points forts, points faibles) ?

B. Indiquez comment cette situation devrait évoluer. Quels acteurs doivent participer davantage ? Comment faut-il améliorer l'organisation de cette coordination ?

Le résultat de ce travail est le suivant :

Description :

Collaboration verticale parce qu'elle suit le circuit administratif de l'EPSP.

Elle est horizontale au niveau du gouvernement provincial.

Elle est assurée par les représentants attitrés de l'EPSP à tous les niveaux.

Cette collaboration et cette coordination sont organisées conformément aux textes légaux existants. Elles se matérialisent par l'existence des comités provinciaux et sous-provinciaux, tandis qu'au niveau de l'école par le conseil de gestion, le comité des parents et le gouvernement des élèves.

Il y a la commission provinciale de l'EPSP : qui regroupe les responsables de l'Etat, les partenaires, etc.

Acteurs :

Les secteurs publics :

Le Gouvernement central, Ministre de l'EPSP, Direction de l'ETFP

Les coordinations nationales des écoles conventionnées

Les gouvernements provinciaux

Les comités provinciaux de l'EPSP

Les comités sous provinciaux de l'EPSP

Les écoles (comités de gestion)

INPP, Affaires Sociales, Jeunesse, Genre et Famille, les entités territoriales décentralisées, Ministère de la Santé, de l'Agriculture, Ministère de l'Intérieur,

Les entreprises étatiques et privés (FEC, ANEP, FENAPEC)

Les partenaires d'appui (CTB, VVOB)

La société civile :

Les ONGD, les associations des femmes, syndicats des enseignants, confessions religieuses, associations de parents d'élèves et associations des promoteurs d'écoles privées (ASONEPA, CEPACO, ANAPECO, ...),

Communauté locale :

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Conseil de gestion, comité de parents, gouvernement des élèves
Chef de secteurs, Chef de groupement, et Chef de localité

Points forts :

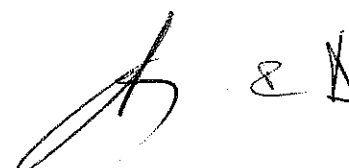
- respect des décisions prises par la base
- prise en charge des enseignants non-payés par les parents
- création des écoles
- construction et réhabilitation de certaines écoles
- attribution des concessions scolaires
- participation de tous les acteurs est un atout majeur
- appropriation de la gestion du système éducatif par les acteurs
- Plusieurs centres prennent des jeunes (incluant des filles) en charge (existence des structures d'encadrement des jeunes)
- implication de tous les opérateurs pédagogiques

Points faibles :

- La non-prise en compte de beaucoup de recommandations de la base par la hiérarchie
- Faible implication du gouvernement provincial de l'Equateur dans les activités de l'EPSP
- Les agréments non planifiés
- La couverture est faible
- Le système éducatif formel et non-formel existe mais chacun travaille en ordre dispersé. Jusque-là, il n'y a pas de structure organisée. Il n'y a donc pas de collaboration ou coordination, ni de synergies entre systèmes formel et non-formel. Une ONG, par exemple, ne contacte pas l'EPSP sur place sur ce qu'il faut faire.
- clientélisme dans le choix des autres membres
- trahison du comité à l'extérieur
- peu de collaboration entre les différentes divisions provinciales de l'Equateur

Comment évoluer :

- Tout doit partir de la base (ex. lors des promo scolaires) au sommet ;
- Tous les acteurs doivent participer ;
- Il faut créer des cadres de concertation permanents ;
- La prise en compte effective de la décentralisation ;
- L'EPSP a une structure du sommet à la base. Si les autres viennent ils doivent élargir cette structure qui existe et fonctionne ;
- Il faut associer le Ministère de l'Intérieur à la commission provinciale EPSP élargi. Il faut élaborer le texte de référence ;
- Cette situation devrait évoluer dans le respect et l'application des textes en la matière avec suivi et contrôle ;
- Tous les acteurs ci-haut cités avec accent particulier aux écoles ;
- Par des rencontres régulières et la transparence dans les échanges (pas d'hypocrisie).



I. Liste des participants à l'atelier d'identification

N°	NOM	SEXE	PROVENANCE	FONCTION
Niveau Provincial				
1	ITOLE	M	Gemena	Commissaire du District
2	Lobosha MODIMHI	M	Gemena	Protocole d'Etat
3	ANZENGE ELISAMBO	M	Gemena	COSPRO ELI Equateur II
4	LEPYRHA MAZAMGO	M	Lisala	Vice-Président FEC/LISALA
5	Emmanuel BOLIA	M	Gemena	Président FEC/Sud Ubangi
6	Emmanuel BANGADIA	M	Gemena	INPP/Sud Ubangi
7	BWAZO	M	Gemena	Président ANAPECO/GEMENA
8	GUMBA YAWOLO	M	Gemena	p.o. Président ASSONEPA/GEMENA
9	SANA	M	Gemena	Président CDI BWAMANDA/GEMENA
10	Raphaël SANDUKU	M	Gemena	PROVED/ EQ. 2
11	Cyrille LIKOKA ZAKOMBO	M	Lisala	PROVED/ EQ. 4
12	J. M. MWAYESI	M	Gemena	IPP/ EQ. 2/GEMENA
13	Gilbert WIYOLO	M	Lisala	IPP/ EQ. 4 /LISALA
14	ETANA LITAMBELO	M	Gemena	Dir. Prov. SECOPE/EQ. 2
15	Yvonne BIYE	F	Gemena	S/PROVED GEMENA 1
16	WEMBI	M	Budjala	S/PROVED BUDJALA 1
17	NZOLO BANGA	M	Bwamanda	S/PROVED GEMENA 2
18	MANDO KUBA	M	Lisala	S/PROVED LISALA 1
19	AGALEA MAKUNDU	M	Bumba	S/PROVED BUMBA 1
20	EBEKEBE	M	Binga	S/PROVED LISALA 2
21	Joseph MBULA	M	Gemena	Chargé ETFP/GEMENA
22	EBOLI ALEKA J.P.	M	Lisala	Chargé ETFP/Lisala
23	Stanislas ABUKU	M	Gemena	IPPAF
24	Gabriel MODAYA	M	Gemena	Inspool/Sec. GEMENA 1
25	MOKUNDU GBALALA	M	Budjala	Inspool/Sec. BUDJALA 1
26	KUSAGBA SANAMBI	M	Bumba	Inspool/Sec. LISALA 1
27	LOKONI LIBANGA	M	Kungu	Inspool/ KUNGU 1
28	Jean – Marie LINGOMO	M	Binga	Inspool/Sec. LISALA 2
29	Abbé YONGO	M	Gemena	Coord. des Ecoles Conv. Catholiques
30	Pascal AKOZWAKA	M	Gemena	Coord. des Ecoles Conv. Protestantes
31	EBALE	M	Gemena	Coord. des Ecoles Conv. Kimbanguistes
32	Jean BATANGA	M	Bumba	Insp. Itinérant Ens.Tech.
33	KETA MOKPAMO	M	Bongandanga	Insp. Itinérant Ens.Tech.
34	BWANZI BOLYA	M	Bwamanda	Préfet ITP/TAMB WISA
35	Sr Adolphine NZOLOBETE	F	Gemena	Préfet Lycée ESENGO

36	Sr Madeleine ELAMBO	F	Budjala	Préfet Lycée MOMBEMBE
37	KALOMBO KUBWEBWE	M	Gemena	Préfet ITP LABO
38	ATWA	M	Lisala	Préfet ITI MOBOKOLI/LISALA
39	MBONGA	M	Lisala	Préfet Lycée MONZOTO
40	Aimé FALANGA	M	Bumba	Préfet ITI LISANGA/BUMBA
41	AMBAYA TUNDU	M	Bumba	Préfet ITI MABOSO/BUMBA
42	Polycarpe NGAWI	M	Gemena	Directeur du CRS les Aiglons/GEMENA
43	Alexis MUPEPE	M	Gemena	Directeur du CRS Lycée ESENGO/GEMENA
44	Désiré NZALE ALUNGA	M	Lisala	Directeur du Centre Social de Lisala
45	François WIKONI WOLOMBI	M	Lisala	Directeur Centre de Formation Professionnelle Pilote/LISALA
46	Béatrice DAKO SAWI	F	Gemena	Professeur Coupe et couture/lycée ESENGO
47	ETEPE NYABOMBANGA	F	Gemena	Agent Genre/Gemena
48	Ebengo Ebengo	M	Gemena	Délégué des syndicats des enseignants, FENECO, Fédération Nationale des Enseignants du Congo
49	MOLANGI FUTU	F	Gemena	Elève en Nutrition/Lycée ESENGO
50	YANGONDO YABIBERE	F	Gemena	Elève en Coupe et couture/Lycée ESENGO
51	Leon Kalolo	M	Gemena	Rep UNICEF
52	GBOSO	M	Bobito	Préfet Institut Bobito
53	Edouard Ngandu	M	Bwamanda	Rep CDI Bwamanda
Niveau National				
1	Jovin MUKADI	M	Kinshasa	Conseiller du Ministre de l'EPSP
2	Israël EGBOYO	M	Kinshasa	Conseiller à l'ETFP
3	Michel SANGASO	M	Kinshasa	Directeur-Chef de Service de l'ETFP
4	Pierre MBO NTULA	M	Kinshasa	Directeur-Chef de Service de Relations Internationales
5	Clément KATSANINGU	M	Kinshasa	Directeur MINCIR
6	Michel Ngelibotini	M	Kinshasa	Chef de Division MINIPLAN
7	Samuel Nkoyo	M	Kinshasa	Co-Responsable UCAG auprès de MEPSP
8	Jan Bijmens	M	Kinshasa	Co-Responsable UCAG auprès de MEPSP
9	Augustin Baharanyi	M	Kinshasa	Project AETFP
Délégation Belge				
1	Sophie Waterkeyn	F	Bruxelles	CTB Bruxelles
2	Koen Van Acoleyen	M	Kinshasa	Ambassade de Belgique